

QUEBEC
B. R.
No. 781

EX PARTÉ

JOHN KINGSMAN.

Application pour writ d'Habeas corpus ad subjiciendum.

En août 1839, Anne Kingsman, fille de John Kingsman et de Bridget Bookar, résidens à Québec, rue Champlain, disparut de la demeure de ses parents. Elle était alors âgée d'environ deux ans neuf mois, et l'on supposa dans le temps qu'elle était tombée d'un quai, et s'était noyée dans le fleuve. Toutefois, malgré toutes leurs recherches, ses parents ne purent découvrir aucune trace. Lors de la disparition de l'enfant quelques personnes rapportèrent avoir vu rôder dans le voisinage quelques femmes indiennes, mais on ne s'arrêta pas sérieusement à les soupçonner de l'avoir enlevé.

Dans le mois de juillet dernier, (1846) Anne Foster, une amie de la famille Kingsman et qui avait très bien connu l'enfant perdu, rencontra dans la boutique du nommé Walker, épicer, deux femmes de la tribu des Abénakis, accompagnées d'une jeune fille, dont le teint parfaitement blanc, trahissait l'origine Européenne. Elle adressa quelques mots à l'une des femmes, et fixa la jeune fille avec attention ; sur quoi l'indienne lui demanda si elle reconnaissait cet enfant. Ayant répondu qu'elle la reconnaissait pour la fille de Kingsman, que l'on avait enlevée sur un quai de la rue Champlain, la jeune fille tenta de s'enfuir, l'indienne affirma que l'enfant lui avait été remis à la Pointe Lévy, par la mère, à l'âge de trois mois, alors que la mère allait la noyer. Elle se hâta bientôt de corriger cette version incorrecte, et déclara que c'était la fille naturelle de John McCaye de Broughton et d'Elizabeth Grey, maintenant dans l'état de New-York, et que l'enfant lui avait été remis en 1833 par le père, à Broughton, à l'âge de trois mois, et qu'elle l'avait élevé depuis. La femme Foster court informa la police et puis Kingsman de ses soupçons, et l'indienne, nommée Louise Kelly, est appréhendée, et écrouée sous soupçons d'avoir enlevé Anne Kingsman. A la demande de Kingsman père, un writ d'*habeas corpus* émane, enjoignant à Louise Kelly de produire devant la cour la personne de Anne Kingsman, et de rendre compte des causes de sa détention. Elle fait retour à ce writ qu'elle n'a pas en sa possession la personne d'Anne Kingsman, mais bien la personne d'Isabelle McCaye, fille naturelle de John McCaye de Broughton, et d'Elizabeth Grey, née le 12 Janvier 1833, et présentement âgée de 13 ans : que John McCaye la lui donna à l'âge de trois mois, et qu'elle l'a élevée depuis comme une fille adoptive.

Les prétentions de Kingsman reposaient sur la prétendue ressemblance de la jeune fille avec ses autres enfants, et la présence d'un signe naturel entre les deux épaules, et que portait aussi sa fille.— La lutte se trouvait engagée entre celle qui se croyait la mère naturelle et celle qui se représentait comme la mère adoptive ; toutes deux allé-